

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 avril 2022

Date de convocation : Le 19 avril 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 12 Avril 2022
2. Subventions Associations
3. Baux communaux 2021
4. Délibérations pour travaux et bâtiments
5. Remplacement portail école
6. Remplacement fenêtres école
7. Démolition bâtiment (ancien garage gites)
8. Aménagement extérieur
9. Travaux et aménagement pour RGPD
10. Adressage rues
11. Vente bâtiment gendarmerie
12. Achat matériel
13. Remplacement tête de fauche épareuse
14. Création réseau assainissement au Boueix
15. Questions et informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoints. Mme Catherine LOISEAU, Mme Robertine DUFOUR, Mme Sandrine JABY, Mr Jean Michel ZANCO, Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX.

Absents excusés : Mme Nicole VEDRINE donne procuration à Mme Catherine LOISEAU. Mr Mathieu FLABA donne procuration à Mme Evelyne COURTET.

Absent : Mr Jean François Brugière

Présents : 12 / Votants : 14

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h00. Mme Sandrine JABY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2022

Mr le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée. Il est procédé au vote : pour 14

2 - Subventions Associations

Suite à la commission associations qui s'est déroulée le 16 mars, il est proposé d'accorder les subventions suivantes aux associations pour 2022 :

Amis d'hier et aujourd'hui	200 €
Amicale Laïque	2 000 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 200 €
ARAC	250 €
ANACR	200 €
CATM	200 €
Don du sang	250 €
Energym	1 000 €
USMBL Volley	350 €
USMBL Foot	2 500 € + subvention exceptionnelle pour 75 ans à définir. Les rencontrer pour définir leurs besoins.
Musée de l'école rurale d'auvergne	3 500 €.
Minérail	3 500 €. Les représentants de l'association ne se sont pas donnés la peine de se présenter au RDV proposé par la commune.
Société de pêche	500 €
Théâtre	700 €.
Festi' fêtes	4 500 € feu d'artifice (3 000 €) compris
Comité de jumelage	1 500 € + 1 500 € retard de 2021 + subvention exceptionnelle si voyage.
La giboyeuse	130 €
Chasse communale	385 €
Motoclub	800 €
Société de pétanque	1 500 €
Club des jeunes	1 000 €

Harmonie de bourg lastic	360 €
--------------------------	-------

Total : 28 025 € + exceptionnelle 75 ans du foot + exceptionnelle voyage comité de jumelage + collège de Bourg Lastic lorsque nous saurons le nombre de collégiens Messeroux

Il est procédé au vote : pour 14

3 - Baux communaux 2021

Pour 2021, l'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 constate l'indice national des fermages à 106,48 soit une augmentation de 1,09 %.

NOM	Prénom	2021
BREUIL	Jean-François	712,25
CHABRY	Jean-Luc	229,72
CHADEYRON	Christian	348,17
CHASSAGNE	Bernard	374,09
CONDY	Cédric	399,73
CONDY	Nicolas	96,24
CROUZEIX	Michelle	951,03
CROUZEIX	Stéphane	384,02
CROUZEIX	Thomas	85,94
HAZE	Martine	25,47
HEUGAS	Emilie	100,28
LLINARES	Julien	226,11
MANGOT	Sébastien	719,78
MANOUX	Sylvain	191,83
MARTIN	Fabrice	111,43
PAWLOWSKI	Serge	5,13
RIOCOURT	Alexandre	371,29
ROUDET	Sébastien	200,19
ROY	Patricia	249,07
ROY	Lucas	93,81
ROY	Nicolas	430,87
VEDEL	Richard	5,66
VEDRINE	Gilles	73,92
VEDRINE	Patrice	497,85
ZANCO	Jean-Michel	8,49
TOTAUX		6892,37

Il est procédé au vote : pour 14

4 - Délibérations pour travaux et bâtiments

Une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour figurant dans la convocation. En effet, les paragraphes 5 6 et 7 sont des sous-titres du paragraphe 4.

a - Remplacement portail école

- Un devis a été demandé car le portail n'est plus aux normes de sécurité. Il s'agit d'un portail avec accès visiophone de 1,40mX3,40m avec un passage de 1,20m aux normes accès handicapés. L'interphone a une gestion à distance. Il y a un abonnement prépayé de 15 ans. Il sera mis à la place de l'autre, et pas en décalé comme abordé précédemment. Effectivement, s'il est mis en décalé il sera placé juste devant la fenêtre d'un logement du pôle. Le devis s'élève à 8 280 € TTC.

Il est procédé au vote : pour 14

- Il est procédé au vote pour autoriser le maire à demander une subvention au FIC : pour 14

b - Remplacement fenêtres école

- Sur le bâtiment de l'école, il reste les grandes fenêtres le long du couloir de la cantine qui n'ont pas été changées. 2 devis ont été demandés : 1 à l'entreprise Fargeix qui n'a pas répondu et 1 à l'entreprise Blanchet Pellissier qui s'élève à 11 659,03 € TTC. Les menuiseries sont en aluminium.

Il est procédé au vote : pour 14

- Il est procédé au vote pour autoriser le maire à demander une subvention au FIC : pour 14

c - Démolition bâtiment (ancien garage gîtes)

Il s'agit du garage des gîtes qui donne sur la rue de la cité des tilleuls. Il est en très mauvais état et menace de tomber. Les murs fissurent et la toiture tombe. Un permis de démolition a été demandé auprès de la DDT et a été accepté. Le devis de TP Lyaudet s'élève à 8 190 € TTC, comprenant la démolition, l'évacuation des gravats, la dépose des ardoises fibrociments, l'apport à l'ISDND et la couche de finition.

Il est procédé au vote : pour 14

8 - Aménagement extérieur

Il s'agit du triangle le long du nouveau trottoir qui va à l'école où il y a le container à verre. Le devis de TP Lyaudet s'élève à 2 160 € TTC. Il comprend la fourniture et la mise en place de terre végétale. Il faudra également une dalle en béton sous le container et des arbres pour l'aménagement.

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 2 – Mme Boueix, Mme Achard

Mme Boueix explique son vote, elle trouve qu'il y a beaucoup d'aménagement extérieur mais pas de commission. Elle voudrait participer à la réflexion des aménagements en commission.

9 - Travaux et aménagement pour RGPD

L'ancienne municipalité avait fait appel à l'ADIT pour être épaulée et un délégué a été nommé pour être encadré. Il s'agit de Mr Lagru. Différents rendez-vous ont déjà été effectués. Il nous a donné quelques lignes de travaux et aménagements qui doivent être fait pour se mettre aux normes RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*). L'ADIT a un coût pour la commune de 800 € HT par an pour 3 ans.

Plusieurs devis ont été reçus :

- armoire ignifugée (pour état civil et registre du personnel) : 3 156,66 € TTC
- alarme incendie autonome : 3 494,10 € TTC Achard Electricité
- alarme anti intrusion : 3 248,82 € TTC

Il faudra également du matériel pour sécuriser le stockage des données informatique entre autre.

Il est procédé au vote pour valider les 3 devis : pour 14

10 - Adressage rues

Il n'a pas été mis au budget cette année. Il faut que l'adressage soit fait en 2025 au plus tard. Le devis de La Poste s'élève à 8 704, 80 € TTC en 4 tranches :

- audit et conseil 1 500 €
- réalisation de la base adresse vocale 2 700 €
- accompagnement à la communication 1 974 €

Il sera fait fin 2022 si le budget le permet ou en 2023. Il faudra ajouter à ce montant les plaques de rues et de numéros.

Nous délibérons pour autoriser le maire à demander une subvention.

Il est procédé au vote : pour 12 / abstention 2 – Mme Boueix, Mme Achard

11 - Vente bâtiment gendarmerie

Il est demandé d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à la vente du bâtiment « ex gendarmerie » sur la parcelle ZN 218 d'une superficie de 978 m² situé 1 rue des cerisiers à Messeix, comprenant 6 logements pour une surface totale de 460 m² chez Maître Allard Fabienne à La tour d'Auvergne notaire de l'acquéreur Mr Sébastien Lallis demeurant à Planchadelle commune de Messeix pour un montant de 137 800 € frais d'agence inclus soit 130 000 € net vendeur. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 2 – Mme Boueix, Mme Achard

12 - Achat matériel

Une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour figurant dans la convocation. En effet, le paragraphe 13 est un sous-titre du paragraphe 12.

a - Remplacement tête de fauche épareuse

Cela a déjà été évoqué en commission. L'entreprise Tinet à Bourg Lastic a fait parvenir un devis de 8 637,60 € TTC pour un groupe de broyage complet avec rotor débroussaillage et lames Y. Il est procédé au vote : pour 12 / contre 2 – Mme Boueix, Mme Achard

14 - Création réseau assainissement au Boueix

Il s'agit du prolongement du réseau existant pour un projet de 2 maisons individuelles. L'entreprise Lemonnier a fait parvenir un devis qui s'élève à 14 663,56 € TTC. Ce montant sera pris sur le budget assainissement.

Il est procédé au vote : pour 14

15 - Questions et informations diverses

Mr Courtet informe le conseil municipal de la réfection de plusieurs croix par les agents techniques : celle vers la maison des associations, celle du Mas, celle de Fontgrenier et celle de Vedrine (qui se trouve sur du terrain privé). Ces croix étaient en mauvais état, le bois s'abimait. D'autres croix ont été nettoyées et seront repeintes par un administré : celle de la Croix des Boules, celle de la Brugière et celle de Planchadelle entre autres.

Mr le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie de Mme Vaillant. Il s'agit d'une demande d'installation d'un distributeur à pizza sur la commune en 24/24h et 7/7j. Mr le Maire demande aux élus leurs opinions. Mme Boueix s'inquiète de la concurrence possible à Marie Pizza. Mr Zanco dit que les activités peuvent être complémentaires. Mr le Maire dit qu'il n'y a pas d'endroit défini mais qu'il faut apporter une réponse. Mme Heugas dit qu'il faudrait la rencontrer pour discuter du projet.

Fin 19h45